

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour être retenu à la formation, il faut :

- 1) Être âgé.e de 16 à 18 ans inclus, domicilié.e à **Marseille**;
- 2) Habiter les quartiers éloignés des transports en commun ou faiblement desservis;
- 3) Avoir un quotient familial CAF compris dans l'une des tranches suivantes :

- | | | |
|---|--------------------------|-----------------------------------|
| 1 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial inférieur à 159 |
| 2 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 160 à 347 |
| 3 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 348 à 535 |
| 4 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 536 à 630 |
| 5 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 631 à 809 |

Pour toutes questions, faites un mail à :

codedelaroute@marseille.fr

**Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de la Ville de Marseille
du lundi 11 mars au dimanche 7 avril 2024 à 23h.**

Les groupes seront de maximum 25 (égalité filles - garçons).

Les choix des horaires ou de lieux seront pris en compte selon les places disponibles.

**LES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRIATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER
PERMIS DE CONDUIRE SONT À PRÉPARER AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION
(liste ci-après).**



VILLE DE
MARSEILLE

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Genre : F | M

Date de naissance :

Âge : 16 ans | 17 ans | 18 ans

Adresse :

.....

Code Postal : | Marseille

Tél. :

Mail 1 :

Mail 2 :

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL OU PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR ETRE RETENU À LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE, ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES POLITIQUES JEUNESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

- La dernière attestation CAF (avec nom, adresse, numéro d'allocataire, quotient familial inférieur à 809)
- Le questionnaire de motivation
- La fiche d'inscription
- Le règlement individuel de la formation (signé par le.la candidat.e et de son.sa représentant.e légal.e pour les mineur.es)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DU PERMIS DE CONDUIRE POUR L'ANTS – N° NEPH :

- E-photos d'identité (avec signature numérique, à faire dans un photomaton agréé ANTS)
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du candidat
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du responsable légal
- Copie de l'attestation de recensement (pour les plus de 16 ans) ou la copie de la JAPD (pour les plus de 17 ans)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois telle que facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu
(ATTENTION : les avis d'échéance de loyer, les attestations de titulaires de contrat EDF ou échéancier, les taxes foncières, ne sont pas acceptés)
- Une attestation d'hébergement au nom de l'hébergeur **datée et signée**
- L'attestation scolaire de sécurité routière (ou ASSR2) pour les candidats âgés de moins de 21 ans - obligatoire pour la conduite, pas nécessaire pour l'examen au code de la route

La copie des pièces d'identités doit être réalisée avec **les 4 bords apparents**. Chaque copie doit être **nette et lisible**. Les attestations de recensement et journées d'appel doivent être signées par son titulaire.

FORMATION AU CODE DE ROUTE

LES CHOIX COCHÉS SERONT PRIS EN COMPTE SELON LES PLACES DISPONIBLES
(25 places par groupe)

La formation au code de la route se déroulera :

SESSION DES VACANCES DE PRINTEMPS 2024 :

Du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024, sauf le week-end et le 1^{er} mai

Session : **PRINTEMPS 2024**

Lieux : **À DÉFINIR**

Choix (à motiver) : **MATIN de 9H à 12H30** **APRÈS-MIDI de 13H30 à 17H**

Observations :

Signature du candidat ou du responsable légal si mineur (préciser nom, prénom, qualité)
précédée de la mention " lu et approuvé "

Fait à Marseille, le :



VILLE DE
MARSEILLE